

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage : 2/12/2014

## **REUNION DU 9 DECEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. DEVAUCHELLE M. BARBE P. BIGOT N. BLONDIN E. BOURDELET C. DOUZENEL J.J. GALAND F. MALLET D. DEVILLERS C. CRUSEL E. TIRE M.H. MAQUIGNY B.

Etaient absents : CAILLEUX M. donné pouvoir à HENOCQUE A.

DAMIS C. donné pouvoir à MALLET D.

Le procès-verbal de la réunion du 28 octobre est adopté à l'unanimité

### **BAIL COMMERCIAL DEMEURE D'HAUTEBUT**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un appel de Maître Bruno SIGWALD notaire de la commune concernant la modification du bail avec Monsieur SANSON pour la demeure d'Hautebut.

A savoir :

#### **Si nouveau bail :**

Suite à la Loi A.L.U.R. du 24 mars 2014, tous les travaux devront être pris en charge par le Bailleur.

#### **Préconisation du Notaire :**

**Conserver le bail signé précédemment (valable 9 ans) et signer un nouveau bail ou un avenant pour la parcelle de terrain à côté de la Demeure.**

**A signaler que dans 9 années, nous passerons sous le régime de la loi A.L.U.R.**

Si Monsieur SANSON veut créer une nouvelle société il cédera son bail passé avec la commune à la nouvelle société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer un nouveau bail ou un avenant pour la parcelle de terrain à côté de la Demeure.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Meur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier recommandé, reçu à son domicile, d'une personne qui lui est totalement inconnue.  
Ce Monsieur se nomme DEVLOO Marcellin, se dit « Ancien directeur de la Maison Familiale d'yzengremer secrétaire de l'association « Le clos de Tully » locataire de la « Demeure d'Hautebut »  
Monsieur Devloo sollicite la bienveillance du conseil municipal.  
Après discussion il s'avère que d'autres élus ont reçu le même courrier.  
Les faits relatés datent des années 1983.  
Monsieur le Maire ne souhaite pas donner suite à ce courrier.

Séance levée à 20 h 30.